Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 074-217402981-20261027-ARR26_DG_278-AI

Vétraz Monthoux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

ARRÊTÉ N° 2026.278
portant délégation de fonctions et de signature à Madame LATTANZIO Katia Conseillère municipale

Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, en date du 20 mars 2026,

Vu la délibération n°2026-098 du 28 septembre 2026, listant les délégations consenties par le Conseil municipal au maire,

Considérant que tous les adjoints au maire sont titulaires d'une délégation,
Considérant la volonté de la commune de favoriser la valorisation des talents locaux, l'amélioration de la qualité de l'accueil des usagers et le développement d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

Madame LATTANZIO Katia, conseillère municipale déléguée, est déléguée pour remplir les fonctions suivantes :

- Suivre les dossiers relatifs à l'identification, à la valorisation et à la transmission des talents, des savoir-faire et des parcours remarquables des habitants de Vétraz-Monthoux ;
- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'actions favorisant la reconnaissance, le partage et la transmission des compétences et expériences des habitants ;
- Suivre les démarches relatives à l'amélioration de la qualité de l'accueil des usagers ;
- Participer à la réflexion et au développement d'actions communales en matière de prévention et d'accompagnement des femmes à chaque étape de leur vie ;
- Assurer le suivi des relations avec les partenaires institutionnels et associatifs intervenant dans les domaines relevant de sa délégation.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 074-217402981-20261027-ARR26_DG_278-AI

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame LATTANZIO Katia, dans le cadre des attributions qui lui sont déléguées, pour :

- Les courriers et documents administratifs relatifs à la valorisation des talents, des savoir-faire et des parcours des habitants ;
- Les courriers et documents relatifs aux démarches d'amélioration de la qualité de l'accueil des usagers ;
- Les courriers et documents relatifs aux actions communales de prévention, de promotion des droits des femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Les convocations aux réunions et comités de pilotage relevant de ses domaines de délégation, à l'exception des instances dont les modalités de convocation sont fixées par des dispositions particulières ;
- La signature des engagements de dépense et la certification des factures dans le cadre des attributions qui lui sont déléguées, sous réserve des crédits disponibles et du respect des procédures applicables.

ARTICLE 3 :

Madame LATTANZIO Katia percevra les indemnités normalement allouées aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent, arrêté, qui sera notifié à l'intéressée, sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois et à Madame la Trésorière Principale.

Fait à Vétraz-Monthoux, le 27 octobre 2026

Le Maire,
Patrick ANTOINE

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX 74100

Notifié à l'intéressée le : le 27 octobre 2026
Signature :

Dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.